



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

VILLE DE TAVERNY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 092-2025-RH10

SÉANCE EN DATE DU 26 JUIN 2025

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET DES EMPLOIS
PERMANENTS ET NON PERMANENTS À TEMPS COMPLET ET NON COMPLET**

L'an deux mille vingt cinq, le 26 juin à 20h00, le Conseil municipal de la commune de Taverny dûment convoqué par Madame le Maire le 19 juin 2025, s'est assemblé, au lieu ordinaire de ses séances en Salle du Conseil Municipal - Place du Marché Neuf, sous la présidence de Madame Florence PORTELLI, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 35

MEMBRES PRÉSENTS :

- Mme PORTELLI Florence, Maire ;
- Mme FAIDHERBE Carole, M. KOWBASIUK Nicolas, Mme BOISSEAU-STAL Laetitia, M. CLÉMENT François, Mme PRÉVOT Vannina, M. GASSENBACH Gilles, Mme CARRÉ Véronique, M. DO AMARAL Philippe, Mme KIEFFER Corinne, M. BOUSSAC Paul-Louis, Adjoints au Maire ;
- M. SANTI Elie, M. BAGHDAOUI Mahdjoub, M. MASSI Jean-Claude, M. LELOUP Michel, M. ARÈS Philippe, Mme PASINI Anna, Mme TAVARÈS DE FIGUEIREDO Alice, Mme DA SILVA Céline, Mme GRELLIER Isabelle, Mme PICHON Laurianne, M. POVERT Raphaël, M. LAMARCA Baptiste, M. MAUGIS Paul, Mme THOREAU Catherine, Mme BAETA Yolande, M. COTTINET Thomas, formant la majorité des membres en exercice.

MEMBRES REPRÉSENTÉS :

- Mme BOUIZEM Rabia par Mme PRÉVOT Vannina
- Mme EL ATALLATI Fatima par Mme PICHON Laurianne
- Mme LEFEVRES Estelle par M. BOUSSAC Paul-Louis
- M. KOURIS Patrick par M. DO AMARAL Philippe
- M. CHARTIER Franck par M. COTTINET Thomas
- Mme MEZIANI Bilinda par Mme THOREAU Catherine

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur

095-219506078-20250626-5560-DE-1-1

Réception en sous-préfecture le : 30 juin 2025

Publication le : 30 juin 2025

MEMBRES ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

- M. LE ROUX Cédric, M. SIMONNOT Alexandre.

Monsieur François CLÉMENT a été élu secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu le décret n° 87-1101 du 30 décembre 1987 modifié, portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu le décret n° 91-857 du septembre 1991 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique,

Vu le décret n° 92-850 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,

Vu le décret n° 2006-1391 du 17 novembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n° 2006-1692 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine,

Vu le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux,

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

Vu le décret n° 2012-437 du 29 mars 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n° 2017-902 du 9 mai 2017 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants,

Vu le décret n° 2021-1882 du 29 décembre 2021 portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux,

Vu la délibération n° 124-2024-RH04 du 26 septembre 2024 portant recensement des emplois des emplois permanents et non permanents à temps et non-complet,

Considérant qu'en raison de mouvements de personnels (embauches, mobilités, grades de recrutement, concours, etc.), il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs, étant entendu que les postes peuvent être pourvus par des agents titulaires ou contractuels de la fonction publique ;

Considérant que certains postes vacants suite à des changements de quotité d'emploi ou consécutivement à certaines mobilités (mutation, départ en retraite) doivent être supprimés. De même, en raison du caractère fluctuant de certaines activités des services, la collectivité a besoin de procéder au recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans les conditions prévues aux articles L.332-8 à L.332-14 du code général de la fonction publique ;

Considérant qu'il est créé le poste de technicien voirie-réseaux divers (réfèrent SIG) au sein de la Direction des Espaces publics afin d'assurer la conception des projets et le contrôle de leur mise en œuvre, ainsi que l'accompagnement de la régie Voirie et propreté urbaine du centre technique municipal en charge de l'entretien des espaces extérieurs communaux et de leur valorisation ;

Considérant que la vacance de poste est diffusée auprès du centre interdépartemental de gestion de la grande couronne de la région Île-de-France ;

Considérant qu'afin de garantir la mise en œuvre du service public et assurer sa continuité, il est précisé dans la délibération que ces fonctions peuvent être exercées par un agent titulaire ou contractuel dans les conditions fixées par l'article L.332-8 du code général de la fonction publique, qui autorise le recrutement d'agents contractuels pour faire face à une vacance temporaire d'emploi ;

Considérant qu'il est donc précisé que la nature des missions confiées correspond au cadre d'emplois des techniciens territoriaux à temps complet, relevant de la catégorie B ;

Considérant que les missions principales consistent à :

- ✓ concevoir les projets d'aménagements d'espaces publics et de voirie (de l'esquisse au dossier de consultation des entreprises jusqu'à l'élaboration de plans),
- ✓ étudier, avec la Directrice, la faisabilité technique et économique de projets de voiries et d'espaces publics (places, carrefours, mails, pistes cyclables),
- ✓ encadrer les travaux d'entretien dans le cadre du bail voirie en coordonnant les interventions des concessionnaires ainsi que le programme de renouvellement de leur réseau, en collaboration avec les agents de terrain du service,
- ✓ assurer l'instruction des demandes d'occupation temporaire du domaine public (arrêtés et permissions de voirie) et veiller au respect de leurs délais d'instruction et

- d'application,
- ✓ suivre administrativement et financièrement les projets confiés (crédits – subventions – délibérations – arrêtés),
- ✓ assurer les réponses aux sollicitations des habitants, services et élus et participer aux rencontres avec les habitants,
- ✓ participer à l'élaboration du budget et assurer l'intérim de la direction en l'absence du responsable, dont l'encadrement de l'équipe régie Voirie/propreté,
- ✓ être référent SIG (Système d'information géographique) ;

Considérant qu'il est également indiqué que le niveau de recrutement proposé et le niveau de rémunération devront répondre aux exigences suivantes :

- formation supérieure ou justifier d'une expérience dans ce domaine,
- poste à temps complet 37h30,
- traitement ne pouvant excéder l'indice brut terminal de la grille indiciaire des emplois des techniciens territoriaux ;

Considérant qu'il est précisé le poste de chargé de communication au sein de la Direction de la communication afin de contribuer à la mise en œuvre et au développement de la stratégie numérique de la collectivité ;

Considérant que la vacance de poste est diffusée auprès du centre interdépartemental de gestion de la grande couronne de la région Île-de-France ;

Considérant qu'afin de garantir la mise en œuvre du service public et assurer sa continuité, il est précisé dans la délibération que ces fonctions peuvent être exercées par un agent titulaire ou contractuel dans les conditions fixées par l'article L.332-8 du code général de la fonction publique, qui autorise le recrutement d'agents contractuels pour faire face à une vacance temporaire d'emploi ;

Considérant qu'il est donc précisé que la nature des missions confiées correspond au cadre d'emplois des attachés territoriaux à temps complet, relevant de la catégorie A ou des rédacteurs territoriaux à temps complet, relevant de la catégorie B ;

Considérant que les missions principales consistent à :

- ✓ réaliser les campagnes de communication print et web en prise directe avec les services,
- ✓ gérer administrativement et budgétairement le service en lien avec le Directeur (budget, bons de commande, relations prestataires, commandes fournitures, répartition affichage, rédaction délibérations et rapports, tableaux de bord de suivi...),
- ✓ gestion des relations presse (revue de presse hebdomadaire, rédaction CP, dossier de presse, envoi, relance),
- ✓ rédaction d'articles pour le magazine municipal en veillant au respect de la ligne éditoriale,
- ✓ couvertures d'événements et prises photographiques ponctuelles ;

Considérant qu'il est également indiqué que le niveau de recrutement proposé et le niveau de rémunération devront répondre aux exigences suivantes :

- formation supérieure ou justifier d'une expérience dans ce domaine,
- poste à temps complet 37h30,
- traitement ne pouvant excéder l'indice brut terminal de la grille indiciaire des emplois des attachés territoriaux ou des rédacteurs territoriaux ;

Considérant qu'il est précisé le poste de Directeur de la Maison des habitants Joséphine-Baker au sein de la Direction de la Jeunesse et du vivre ensemble afin de poursuivre une dynamique participative auprès des habitants, de développer de nouveaux projets, de

rechercher de proximité entre les habitants et les acteurs locaux, de mobiliser de l'ensemble des partenaires du territoire au service des habitants et des usagers de la maison des habitants, structure agréée centre social par la Caisse d'allocations familiales ;

Considérant que la vacance de poste est diffusée auprès du centre interdépartemental de gestion de la grande couronne de la région Île-de-France ;

Considérant qu'afin garantir la mise en œuvre du service public et assurer sa continuité, il est précisé dans la délibération que ces fonctions peuvent être exercées par un agent titulaire ou contractuel dans les conditions fixées par l'article L.332-8 du code général de la fonction publique, qui autorise le recrutement d'agents contractuels pour faire face à une vacance temporaire d'emploi ;

Considérant qu'il est donc précisé que la nature des missions confiées correspond au cadre d'emplois des attachés territoriaux à temps complet, relevant de la catégorie A ou des animateurs territoriaux à temps complet relevant de la catégorie B ;

Considérant que les missions principales consistent à :

- ✓ concevoir et mettre en œuvre le projet social agréé par la Caisse d'allocations familiales,
- ✓ encadrer et manager l'équipe et les bénévoles autour du projet social,
- ✓ garantir la sécurité des personnes et des locaux du centre,
- ✓ assurer le contrôle des tâches administratives,
- ✓ piloter, en général avec l'instance de gouvernance, la démarche politique et stratégique du centre,
- ✓ rendre compte aux instances politiques des actions effectuées,
- ✓ concevoir et mettre en œuvre un suivi et une évaluation pertinents de l'activité,
- ✓ gérer l'offre de service dans le respect des budgets,
- ✓ conduire les projets et impulser une dynamique au sein des équipes,
- ✓ initier ou développer tout projet partenarial valorisant l'activité ou du centre accroissant son rayonnement,
- ✓ rechercher les financements nécessaires au fonctionnement et au développement de la structure ;

Considérant qu'il est également indiqué que le niveau de recrutement proposé et le niveau de rémunération devront répondre aux exigences suivantes :

- formation supérieure ou justifier d'une expérience dans ce domaine,
- poste à temps complet 37h30,
- traitement ne pouvant excéder l'indice brut terminal de la grille indiciaire des emplois des attachés territoriaux ou des animateurs territoriaux ;

Considérant qu'afin de permettre l'évolution de carrière des agents municipaux dans le cadre des avancements de grade au titre de l'année 2025, il s'avère nécessaire de procéder à la suppression et la création de postes suivants :

SUPPRESSION	CRÉATION
1 attaché à TC	1 attaché principal à TC
1 rédacteur principal de 2 ^{ème} classe à TC	1 rédacteur principal de 1 ^{ère} classe à TC
1 adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe à TC	1 adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe à TC
1 adjoint administratif à TC	1 adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe à TC
1 animateur principal de 2 ^{ème} classe à TC	1 animateur principal de 1 ^{ère} classe à TC

1 adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe à TC	1 adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe à TC
1 professeur d'enseignement artistique de classe normale à TNC 12h	1 professeur d'enseignement artistique hors classe à TNC 12h
1 adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe à TC	1 adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe à TC
2 éducateurs de jeunes enfants à TC	2 éducateurs de jeunes enfants de classe exceptionnelle à TC
3 auxiliaires de puériculture de classe normale à TC	3 auxiliaires de puériculture de classe supérieure à TC
1 ATSEM principal de 2 ^{ème} classe à TC	1 ATSEM principal de 1 ^{ère} classe à TC
1 gardien brigadier à TC	1 brigadier-chef principal à TC
1 agent de maîtrise à TC	1 agent de maîtrise principal à TC
4 adjoints techniques principaux de 2 ^{ème} classe à TC	4 adjoints techniques principaux de 1 ^{ère} classe à TC
1 adjoint technique à TC	1 adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à TC
21 POSTES	21 POSTES

Considérant qu'il est précisé qu'un adjoint administratif principal de 2^{ème} classe ne remplira les conditions d'avancement de grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe qu'au 1^{er} novembre 2025. La suppression et création du poste sera inscrite au tableau des effectifs ultérieurement ;

Considérant l'avis rendu par la Commission n°2, Cadre de vie, Ressources, Sécurité et Intercommunalité en date du 17 juin 2025.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Ce dossier n'ayant fait l'objet d'aucun débat contradictoire.

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} :

Les modifications apportées au tableau des effectifs des emplois permanents et non permanents à temps complet et non complet sont approuvées, comme suit :

- **à compter du 1^{er} juillet 2025 :**

Filière administrative				
Effectif actuel	Cat	Suppression	Création	Total au 01/07/2025
8	A	-1 Attaché principal à TC Direction des Projets culturels Médiateur culturel/ chef de projet Poste n° 1782	1 Attaché principal à TC DGAS administration générale, citoyenneté et sports DGAS Poste n° 1810	8
14	A		+2 Attachés à TC Direction de la cohésion urbaine, de la santé, du handicap et de l'égalité entre	16

			les femmes et les hommes Chargé de mission vie sociale des territoires Poste n° 1839 Service périscolaire et loisirs éducatifs Responsable Poste n° 1840	
7	B	-1 Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe à TC DGAS Qualité et promotion de la ville Manager territorial Poste n° 1594	+2 Rédacteurs principaux de 1 ^{ère} classe à TC Direction des Affaires financières Chargé de recherche de subventions et de partenariats financiers Poste n° 1804 DGAS Qualité et promotion de la ville Directeur du marketing commercial Poste n° 1841	8
3	B	-1 Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe à TC Direction des Affaires financières Chargé de recherche de subventions et de partenariats financiers Poste n° 1657	+2 Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe à TC Direction de la Communication Chargé de communication Poste n° 1805 Théâtre Madeleine-Renaud Responsable de la billetterie et assistant de direction Poste n° 1838	4
15	B	-1 Rédacteur à TC Théâtre Madeleine-Renaud Responsable de la billetterie et assistant de direction Poste n° 1452	+1 Rédacteur à TC Direction de la Communication Chargé de communication Poste n° 1806	15
24	C		+1 Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe à TC Direction de la Vie civile et de la citoyenneté Assistant Poste n° 1807	25
21	C	-1 Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe à TC Direction de la Vie civile et de la citoyenneté Assistant Poste n° 769	+1 Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe à TC DGAS Qualité et promotion de la ville Responsable administratif et financier Poste n° 1808	21
11	C	-1 Adjoint administratif à TC DGAS Qualité et promotion de la ville Responsable administratif et financier Poste n° 1438	+ 1 Adjoint administratif à TC Direction des Ressources humaines Gestionnaire absentéisme Poste n° 1809	11

Filière technique				
Effectif actuel	Cat	Suppression	Création	Total au 01/07/2025
6	B		+1 Technicien principal de 2 ^{ème} classe à TC Direction des Espaces publics Technicien voirie-réseaux divers (réfèrent SIG) Poste n° 1811	7
5	B		+1 Technicien à TC Direction des Espaces publics Technicien voirie-réseaux divers (réfèrent SIG) Poste n° 1812	6
14	C	-2 Agents de maîtrise principaux à TC Espaces verts, environnement et protection animale Chef d'équipe parcs et jardins Poste n° 1612 Régie voirie, propreté urbaine Adjoint au responsable Poste n° 1975	+1 Agent de maîtrise principal à TC Direction des Espaces publics Chef d'équipe voirie Poste n° 1813	13
28	C	-1 Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à TC Régie parcs et jardins Jardinier Poste n° 1572	+2 Adjoints techniques principaux de 1 ^{ère} classe à TC Régie voirie, propreté urbaine Agent polyvalent Poste n° 1814 Espaces verts, environnement et protection animale Chef d'équipe parcs et jardins Poste n° 1815	29
57	C	-1 Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à TC Régie voirie, propreté urbaine Agent polyvalent Poste n° 1083	+1 Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à TC Médiathèque les Temps modernes Agent d'entretien Poste n° 1816	57
52	C	-1 Adjoint technique à TC Médiathèque les Temps modernes Agent d'entretien Poste n° 237		51
Filière médico-sociale				
Effectif actuel	Cat	Suppression	Création	Total au 01/07/2025
2	A		+2 Éducateurs de jeunes enfants de classe exceptionnelle à TC Multi-accueil les Minipousses Éducateurs de jeunes enfants	4

			Postes n° 1817 et 1818	
5	A	-2 Éducateurs de jeunes enfants à TC Multi-accueil les Minipousses Éducateurs de jeunes enfants Postes n° 949 et 725		3
8	B		+3 Auxiliaires de puériculture de classe supérieure à TC Multi-accueil les Minipousses Auxiliaires de puériculture Postes n°1819, 1820 et 1821	11
16	B	-3 Auxiliaires de puériculture de classe normale à TC Multi-accueil les Minipousses Auxiliaires de puériculture Poste n° 1235, 1236 et 1238		13
8	C		+1 ATSEM principal de 1 ^{ère} classe à TC Restauration, vie collective et ATSEM ATSEM Poste n° 1822	9
13	C	-1 ATSEM principal de 2 ^{ème} classe à TC Restauration, vie collective et ATSEM ATSEM Poste n° 522		12
Filière animation				
Effectif actuel	Cat	Suppression	Création	Total au 01/07/2025
0	B		+1 Animateur principal de 1 ^{ère} classe à TC Promotion de la jeunesse Chargé de projet jeunesse Poste n° 1823	1
4	B	-1 Animateur principal de 2 ^{ème} classe à TC Promotion de la jeunesse Chargé de projet jeunesse Poste n° 1519	+1 Animateur principal de 2 ^{ème} classe à TC Maison des habitants Joséphine-Baker Directeur Poste n° 1824	4
13	B		+1 Animateur à TC Maison des habitants Joséphine-Baker Directeur Poste n° 1825	14
7	C		+1 Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} à TC Maison des habitants Georges-Pompidou	8

			Animateur socio-culturel Poste n° 1826	
29	C	-1 Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe à TC Maison des habitants Georges- Pompidou Animateur socio-culturel Poste n° 1143		28
Filière culturelle				
Effectif actuel	Cat	Suppression	Création	Total au 01/07/2025
0	A		+1 Professeur d'enseignement artistique hors classe à TNC 12h Conservatoire Jacqueline- Robin Professeur de violon Poste n° 1827	1
7	A	-1 Professeur d'enseignement artistique de classe normale à TNC 12h Conservatoire Jacqueline- Robin Professeur de violon Poste n° 843		6
5	A		+1 Professeur d'enseignement artistique à TC Conservatoire Jacqueline- Robin Professeur de violoncelle Poste n° 1837	6
1	C		+1 Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe à TC Médiathèque les Temps modernes Adjoint du patrimoine Poste n° 1828	2
2	C	-1 Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe à TC Médiathèque les Temps modernes Adjoint du patrimoine Poste n°659		1
Filière police municipale				
Effectif actuel	Cat	Suppression	Création	Total au 01/07/2025

13	C		+1 Brigadier-chef principal à TC Police municipale Policier municipal Poste n° 1829	14
9	C	-1 Gardien brigadier à TC Police municipale Policier municipal Poste n° 715		8

TC : temps complet - TNC : temps non complet

- à compter du 1^{er} septembre 2025 :

Filière culturelle				
Effectif actuel	Cat	Suppression	Création	Total au 01/09/2025
6	A	+1 Professeur d'enseignement artistique à TNC 9h Conservatoire Jacqueline-Robin Professeur de batterie Jazz Poste n° 1565	+1 Professeur d'enseignement artistique à TNC 10h Conservatoire Jacqueline-Robin Professeur de batterie Jazz Poste n° 1830	6
3	B		+2 Assistants d'enseignement artistique principaux de 2 ^{ème} classe à TC Conservatoire Jacqueline-Robin Professeur de piano et d'accompagnement Poste n° 1831 Professeur de formation musicale Poste n° 1832	5
3	B	-2 Assistants d'enseignement artistique à TC Conservatoire Jacqueline-Robin Professeur de piano et d'accompagnement Poste n° 604 Professeur de formation musicale Poste n° 943		1
Filière technique				
Effectif actuel	Cat	Suppression	Création	Total au 01/09/2025
12	C		+ 1 Agent de maîtrise principal à TC Direction des Bâtiments communaux et de la Logistique Responsable de la Régie	13

			Logistique Poste n° 1833	
11	C	-1 Agent de maitrise à TC Direction des Bâtiments communaux et de la Logistique Responsable de la Régie Logistique Poste n° 1564		10

TC : temps complet - TNC : temps non complet

- **à compter du 1^{er} octobre 2025 :**

Filière culturelle				
Effectif actuel	Cat	Suppression	Création	Total au 01/10/2025
30	C		+3 Adjoints techniques principaux de 1 ^{ère} classe à TC Restauration, Vie collective et ATSEM Agent d'entretien Poste n° 1834 ATSEM Postes n° 1835 et 1836	33
57	C	-3 Adjoints techniques principaux de 2 ^{ème} classe à TC Restauration, Vie collective et ATSEM Agent d'entretien Poste n° 915 ATSEM Postes n° 916 et 800		54

TC : temps complet - TNC : temps non complet

Article 2 :

L'ensemble de ces postes pourront être pourvus par des agents titulaires de la fonction publique ou des agents contractuels.

Article 3 :

Le tableau de recensement des emplois permanents et non permanents à temps complet et non complet, approuvé par délibération n° 124-2024-RH04 du 26 septembre 2024 du conseil municipal, est modifié en conséquence.

Article 4 :

Le montant des crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de ces emplois est imputé au chapitre 012-charges de personnel, des budgets principaux des exercices 2025 et suivants.

Article 5 :

Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération, dont ampliation sera adressée à la sous-préfecture d'Argenteuil et au comptable public.

Article 6 :

La présente délibération sera publiée de manière dématérialisée sur le site internet de la Commune et inscrite au registre des délibérations du Conseil municipal de la ville de Taverny.

Article 7 :

La délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de Taverny dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de manière dématérialisée, sur le site internet de la Commune, disponible à l'adresse suivante : <https://www.ville-taverny.fr>.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 boulevard de l'Hautil à Cergy-Pontoise (95027) dans un délai de deux mois à compter de la publication de la délibération ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le tribunal administratif peut également être saisi directement par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>).

DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX

Adoption à l'unanimité

Pour : 32

Abstention : 1 (Y. BAETA)

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,



Florence PORTELLI